

N°CC2006.2/12

OBJET : Finances Communautaires - Adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2006.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et ses articles L.5216.1 et suivants relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et à la Communauté d'Agglomération ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1 à L 2312-4 ;

VU l'instruction codificatrice n° 96-078-M14 du 1^{er} août 1996 modifiée ;

VU le décret N° 2001-563 du 25 juin 2001 pris en application de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que l'évaluation des crédits proposés à la section de fonctionnement correspond à une juste et sincère appréciation des besoins inhérents à l'administration et à la gestion de l'ensemble des services communautaires ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : **DIT** que les inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2006 s'élèvent à un montant global de 37 534 840 €uros.

ARTICLE 2 : **DIT** que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
16	Remboursement d'emprunts et dettes et refinancement	7 754 100,00
20	Immobilisations incorporelles	184 618,00
204	Subventions d'équipement versées	4 210 705,00
21	Immobilisations corporelles	3 186 363,00
23	Immobilisations en cours	22 199 054,00
TOTAL		37 534 840,00

ARTICLE 3: **DIT** que le total des recettes imputables à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2006 s'élève à un montant global de 37 534 840 €uros.

ARTICLE 4 : DIT que les prévisions de recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
10	Apports, dotations et réserves	3 250 000,00
13	Subventions d'investissement	1 893 211,00
16	Emprunts, dettes assimilées et refinancement	29 186 110,00
021	Virement de la section de fonctionnement	538 110,00
040	Opérations d'ordre de transfert	2 667 409,00
TOTAL		37 534 840,00

ARTICLE 5 : DIT que le total des prévisions de dépenses imputables à la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2006 s'élève à un montant global de 85 894 038,00 €uros.

ARTICLE 6 : DIT que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
011	Charges à caractère général	23 974 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 273 383,00
014	Atténuation de produits	31 851 354,00
022	Dépenses imprévues	110 000,00
023	Virement à la section d'investissement	538 110,00
042	Opérations d'ordre de transport	2 667 409,00
65	Autres charges de gestion courante	1 974 867,00
66	Charges financières hors ICNE	1 481 500,00
67	Charges exceptionnelles	22 665,00
TOTAL		85 894 038,00

ARTICLE 7 : DIT que le total des prévisions de recettes de la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2006 s'élève à un montant global de 85 894 038,00 €uros.

ARTICLE 8 : DIT que les prévisions de recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
013	Atténuation de charges	47 451,00
70	Produits des services et du domaine	1 292 573,00
73	Impôts et taxes	57 753 198,00
74	Dotations, subventions et participations	26 374 406,00
75	Autres produits de gestion courante	344 110,00
77	Produits exceptionnels	82 300,00
TOTAL		85 894 038,00

ARTICLE 9 : **DIT** que les crédits inscrits à ce budget sont votés par chapitre, et sans spécialisation d'article.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT NEUF MARS DEUX MIL SIX.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA